REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 novembre 2018**

Compte rendu affiché le **22 novembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **09 novembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Christine BERTIN, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

18.11.1028
Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Plan d'action interne à la collectivité

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 27 NOV. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR FISCHER

Mesdames, Messieurs,

Le 8 octobre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) a publié son rapport sur « Les impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5 °C par rapport à 2 °C et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, dans le cadre plus général du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ». Les conclusions sont alarmantes, les conséquences du dérèglement climatique, dans le monde, sont de plus en plus extrêmes et les prévisions d'augmentation de la température sont inquiétantes. Les effets sont multiples : crises liées aux ressources alimentaires, déplacements de millions de personnes, phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents et aggravés comme nous le rappelle la triste actualité nationale avec les inondations dans l'Aude et internationale en Indonésie.

A l'heure où la société civile se mobilise également avec les différentes marches pour le climat, la mise en œuvre des actions nécessaires à la transition énergétique annonce une mutation des politiques publiques à long terme en intégrant ces problématiques au cœur de leurs enjeux.

Consciente de sa responsabilité et de l'opportunité que représente la transition énergétique, la Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée par délibération du 15 février 2015 dans une démarche ambitieuse, globale et structurante de lutte contre le changement climatique et ses répercussions à travers l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) communal, prolongement du PCET métropolitain signé en 2012.

Par cette action, la Ville de Vaulx-en-Velin répond à l'ensemble des engagements qu'ils soient nationaux, régionaux et métropolitain, que sont le « Facteur 4 », soit la division par quatre des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050, et les objectifs dits de «3x20», à savoir d'ici 2020, réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES de 20% et avoir une part d'énergies renouvelables de 20%.

Ainsi, il s'agit pour notre ville de viser l'exemplarité, d'atténuer l'impact de ses activités sur le climat, de concourir à l'adaptation au changement climatique.

Cadre de référence de la politique énergétique et climatique, ce PCET est pour notre commune la première étape d'un véritable projet territorial de développement durable acté et inscrit dans les différentes politiques publiques (aménagement de l'espace, développement économique, déchets, politique du logement et du cadre de vie, etc.). Il s'agit d'une démarche de planification, intégrant une double dimension stratégique et opérationnelle nécessitant la mobilisation de tous les secteurs d'activité, où chacun - associations, habitants, élus, services municipaux, entreprises - a un rôle majeur à jouer.

A travers son premier volet à visée interne, ce PCET fédère et encourage une meilleure transversalité de la politique de transition énergétique par l'implication de l'ensemble des services de la Ville.
Ce plan d'action a ainsi fait l'objet d'un travail partenarial concerté de près de deux ans, avec l'appui des référents PCET municipaux nommés au sein des services compétents sur les différentes thématiques. La Ville de Vaulx-en-Velin s'est également appuyée sur les services de la Métropole de Lyon et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), cette dernière assurant l'accompagnement de la la commune dans sa démarche.

Afin de disposer d'un « état zéro » de l'empreinte carbone de la collectivité, un Bilan Gaz à Effet de Serre a tout d'abord été réalisé sur le patrimoine et les services de la Ville en 2016, à partir des données de l'année 2015.

Le total d'émissions GES est évalué à 8 000 t CO2, soit 5 tonnes / agent, ce qui correspond à une moyenne correcte pour une collectivité.

Les deux postes prioritaires représentant près de 60 % des émissions sont les consommations énergétiques du patrimoine bâti et les déplacements domicile-travail des agents.
Le diagnostic fait ressortir également cinq postes secondaires, mais significatifs sur lesquels des marges de manœuvres existent : les immobilisations (construction de bâtiments, parc informatique, parc de véhicules), la restauration (cantines scolaires), les déchets (déchets administratifs notamment) et les autres achats.

Au regard des résultats de ce diagnostic, quatre orientations stratégiques ont été définies :

- développer un patrimoine sobre, efficace et économe en énergie,
- avancer vers une mobilité diversifiée pour les agents,
- mettre en place une politique d'achat responsable et réduire les déchets,
- sensibiliser aux enjeux énergie-climat et former le personnel municipal.

A partir d'une soixantaine de propositions issues d'ateliers de travail, 32 actions ont été priorisées à partir d'une grille multi-critères, prenant en compte à la fois l'impact sur le bilan carbone, la faisabilité des projets et les économies attendues à court terme.

Au final, le plan d'action se structure autour de 13 axes d'intervention principaux :

Patrimoine / énergie
Axe 1 - Renforcement du suivi et du pilotage des consommations énergétiques
Axe 2 - Développement des énergies renouvelables
Axe 3 - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
Axe 4 - Optimisation de l'éclairage public

Mobilité
Axe 5 - Renouvellement du parc de véhicules
Axe 6 - Promotion du vélo
Axe 7 - Promotion des transports en commun et du covoiturage

Commande publique responsable / déchets
Axe 8 - Achats responsables
Axe 9 - Réduction gaspillage alimentaire et plan d'alimentation durable
Axe 10 - Réduction et tri des déchets

Sensibilisation / formation
Axe 11 - Sensibilisation et formation des agents
Axe 12 - Sensibilisation des usagers des équipements
Axe 13 - Communication

Le document annexé au présent rapport détaille le contenu du programme, les objectifs et le descriptif de chaque action, ainsi que les indicateurs d'évaluation et les résultats attendus en matière de réduction des GES.

D'après l'estimation des gains énergétiques sur les principaux secteurs d'action (périmètre dit opérationnel), ce plan d'action permet d'atteindre les objectifs de réduction de GES entre 2015 et 2020, en prenant en compte l'augmentation de la population sur la commune sur cette période.

Quant aux objectifs de 2020 relatifs à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, ceux-ci sont d'ores-et-déjà atteints, compte tenu de la part importante de bâtiments municipaux reliés au chauffage urbain (chaufferie biomasse). Il s'agit de poursuivre cette trajectoire positive, en ayant davantage recours à l'énergie verte dans nos contrats de fourniture d'énergie.

Il est à noter que, parallèlement au travail d'élaboration de la stratégie globale, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées depuis 2015, parmi lesquelles :

- l'engagement d'audits énergétiques sur les 10 équipements municipaux ciblés comme les plus énergivores (groupes scolaires de la ZUP, Hôtel de Ville, Palais des Sports, 5C) et la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur le patrimoine bâti et leur valorisation dans le cadre du dispositif de Certificat Economies d'Energie (CEE) ;
- la conduite d'une enquête auprès des agents municipaux sur leur pratique du vélo et la mise en place d'une stratégie cycliste afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes (flotte de vélos de service, dispositifs incitatifs pour les déplacements domicile-travail) ;
- la mise en place d'une collecte du papier et le déploiement du tri sélectif sur l'ensemble des bâtiments administratifs et les groupes scolaires et l'organisation de formations du personnel (éco-gestes, tri) ;
- la participation au Défi Class Energie, programme éducatif aux économies d'énergie à destination des classes de CM1/CM2 de l'agglomération lyonnaise, ainsi qu'au Défi Familles Energie Positive,
- le développement d'actions de sensibilisation du grand public : organisation d'une Semaine « Maîtrisons Nos Energies » sur les économies d'énergie dans le logement, animations dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable et de Réduction des déchets, exposition sur le changement climatique au Planétarium en partenariat avec la Métropole, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)…

Le deuxième enjeu majeur pour notre commune est l'appropriation par les habitants d'une transition énergétique nécessaire mais qui ne doit pas être vécue comme punitive. La sobriété énergétique à laquelle nos concitoyens sont appelés à s'engager doit passer par une participation des habitants aux décisions qui les concernent. En tant que citoyen ou usager, les habitants de la commune doivent être associés au deuxième volet de mise en œuvre du PCET, qui est la constitution d'un plan d'action à l'échelle de la ville. Il est proposé de constituer une commission municipale qui accompagnera la mise en œuvre du déploiement du PCET sur notre territoire. La composition de cette commission sera votée lors d'un prochain Conseil municipal.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver la stratégie et le programme d'action interne du Plan Climat Energie Territorial pour notre Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en Conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 75,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 15.02.0230 en date du 12 février 2015, relative à l'engagement de la Ville dans le processus d'élaboration **d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** à l'échelle communale,

Vu la délibération n° 16.05.0550 en date du 19 mai 2016, relative à l'adoption de la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Considérant le document de présentation du PCET annexé à la présente délibération ;

Entendu le rapport présenté le 15 novembre 2018 par Matthieu FISCHER, adjoint délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➢ approuve la stratégie et le programme d'action interne du Plan Climat Energie Territorial pour notre Ville.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 29
Votes Contre :
Abstention : 11

➢ approuve la stratégie et le programme d'action interne du Plan Climat Energie Territorial pour notre Ville.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY